



## PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Secrétariat général pour  
les affaires régionales

Direction régionale  
aux droits des femmes et à l'égalité

Tel : 03 20 30 59 78  
droits-des-femmes@hauts-de-france.gouv.fr

Lille, le **10 SEP. 2018**

**Objet :** Programme « Égalité entre les femmes et les hommes » pour l'année 2019

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous informer de l'ouverture de la procédure de demande de subvention au titre du programme 137 « Égalité entre les femmes et les hommes » en Hauts-de-France pour l'année 2019.

Les crédits du programme « Égalité entre les femmes et les hommes » ont vocation à financer des actions répondant aux orientations prioritaires de la politique des droits des femmes et de l'égalité femmes-hommes, précisées en annexe 1, et satisfaisant aux critères d'éligibilité énoncés en annexe 2.

**J'attire votre attention sur le fait que la date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention est fixée au 15 novembre 2018 et que tout dossier resté incomplet à l'issue de cette date sera automatiquement rejeté (pièces justificatives requises détaillées en annexe 3).**

Toute demande de subvention sera faite par le biais d'un dossier CERFA (n°12156\*05) dûment complété, disponible sur Internet, aux liens suivants :

<http://www.associations.gouv.fr/subventions-11079.html>

ou

<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>

La Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité ainsi que les Délégations Départementales aux Droits des Femmes se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans votre demande de subvention.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet,

  
Michel LALANDE